

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 13 décembre 2019, 13 h 30
Local 504, pavillon Léopold-Taillon

Présences :

Sonia Blaney (Sc. des aliments, de nutrition et d'études familiales)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Caitlin Furlong (étudiante)
Habib Hamam (Ingénierie)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Benoît Landry (Ingénierie)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Nabil Nahas (Administration)
Mario Paris (Travail social)
François Renaud (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Gilles Robichaud (Sciences)
Marie-Hélène Thibault (Shippagan)
François Vigneau (Vice-doyen)
Stephen Wyatt (Edmundston)

Absences :

Richard Gibson (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Jean Labelle (Sciences de l'éducation)
Nicholas Léger-Riopel (Droit)
Samantha Pelletier (étudiante)
Annie Roy-Charland (Psychologie)
Amos Sodjahin (Administration)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Le quorum atteint, la réunion débute à 13 h 34. Le doyen souhaite la bienvenue aux membres et fait mention du nouveau représentant de la Faculté d'administration, le professeur Nabil Nahas.

Le doyen tient à souligner la nomination de la professeure Marcia Babineau à titre de membre de la Société royale du Canada. Elle joint les rangs aux côtés de messieurs Donald Savoie (1992), Herménégilde Chiasson (2010) et Jean Morency (2013).

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 10. Autres : Ajout des dates des prochaines réunions du Conseil de la FESR

R-01-CFESR-191213

(Hamam/Wyatt)

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 2019

Point 5 : Ajout du vote de la résolution R-08-CFESR-191025

R-02-CFESR-191213

(Paris/Esfahani)

« Que le procès-verbal CFESR191025 soit adopté tel que modifié. »

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2019

[4.] Rapport du comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche

Les documents ont été acheminés au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

[5.] Faculté de droit – retour sur la nomination à l'Assemblée de la FESR avec la maîtrise en *common law*

Le doyen de la Faculté de droit a été informé de la décision du Conseil.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen présente cinq demandes de statut de professeur associé et une demande de statut de chercheur associé.

R-03-CFESR-191213

(Hébert Chatelain/Blaney)

« Que le statut de professeur associé au Département de génie civil soit accordé à monsieur Nabil Belacel pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022). »

ADOPTÉE

R-04-CFESR-191213

(Hébert Chatelain/Robichaud)

« Que le statut de professeure associée au Département de biologie soit accordé à madame Alicia Cassidy pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022). »

ADOPTÉE

R-05-CFESR-191213

(Robichaud/Nahas)

« Que le statut de professeure associée au Département de biologie soit accordé à madame Claudia Goyer pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022). »

ADOPTÉE

R-06 CFESR-191213

(Léger/Robichaud)

« Que le statut de professeure associée au Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie soit accordé à madame Diane Pruneau pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023). »

ADOPTÉE

R-07 CFESR-191213

(Robichaud/Blaney)

« Que le statut de professeur associé au Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie soit accordé à monsieur Rodrigue Landry pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022). »

ADOPTÉE

R-08 CFESR-191213

(Hébert Chatelain/Esfahani)

« Que le statut de chercheur associé au Département de biologie soit accordé à monsieur Jean-Pierre Privé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022). »

ADOPTÉE

5. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

5.1 Faculté des sciences

5.1.1 Département d'informatique : modification du programme de maîtrise ès sciences (informatique)

Dans la proposition de modification du programme de maîtrise ès sciences (informatique), quatre nouveaux cours à option de niveau 4000 soit INFO4301, INFO4302, INFO4303, INFO4305 sont ajoutés au programme et quatre nouveaux cours à option de niveau 6000 soit INFO6523, INFO6544, INFO6545, INFO6900 sont créés. À la demande du Comité des programmes de cycles supérieurs, le

département se dote d'un règlement particulier qui rend lesdits cours de différents cycles mutuellement exclusifs. La proposition de modification est proposée par le Comité des programmes de cycles supérieurs.

R-09-CFESR-191213

(Esfahani/Wyatt)

« Que la proposition de modification du programme de maîtrise ès sciences (informatique), appuyée d'un règlement particulier des cours de différents cycles mutuellement exclusifs, soit adoptée telle que présentée. »

ADOPTÉE

5.2 Faculté des études supérieures et de la recherche

5.2.1 Programme en études appliquées du vieillissement : abolition du certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement

Puisque les cours de ce programme ne sont plus offerts depuis 2012 et que l'admission est suspendue depuis 2014, le Comité des programmes demande l'abolition ou la restauration des admissions. Une consultation a eu lieu auprès des unités partenaires soit la Formation continue, la Faculté des arts et des sciences sociales et la Faculté de sciences de la santé et des services communautaires afin de statuer sur le principe d'abolition de ce programme. Il n'y a pas d'opposition à l'abolition du programme et aucun intérêt pour le raviver. En vertu des Statuts et règlements de l'Université, le sort des programmes dont les admissions sont suspendues doit être réglé dans les deux années qui suivent. L'abolition du programme est ainsi proposée par le Comité des programmes de cycles supérieurs.

R-10 CFESR-191213

(Blaney/Robichaud)

« Que le certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement soit aboli. »

ADOPTÉE

5.2.2 Programme en études appliquées du vieillissement : abolition du diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement

Puisque ce programme rencontre les mêmes composantes d'offres de cours et d'admission que le celui du certificat de 2^e cycle, l'abolition du programme est ainsi proposée par le Comité des programmes de cycles supérieurs.

R-11 CFESR-191213

(Furlong/Dubé)

« Que le diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement soit aboli. »

ADOPTÉE

Attendu que l'abolition des programmes de certificat de 2^e cycle et de diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement sont proposées, le Comité des programmes de cycles supérieurs recommande que les cours de 2^e cycle portant le sigle GERO soient supprimés de la banque des cours.

R-12 CFESR-191213

(Hébert Chatelain/Wyatt)

« Que les cours de 2^e cycle portant le sigle GERO en études appliquées du vieillissement soient supprimés de la banque de cours. »

ADOPTÉE

5.3 Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

5.3.1 École de psychologie : ajout d'un cours au programme de maîtrise ès arts (psychologie)

Selon l'Assemblée de l'École de psychologie, l'ajout du cours SANT6213 *Analyse quantitative* au programme de maîtrise ès arts (psychologie) permettra de diversifier l'offre de cours de la banque de cours à option. Cet ajout de cours est recommandé par le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et le Comité des programmes de cycles supérieurs.

R-13 CFESR-191213

(Blaney/Léger)

« Que la proposition d'ajout du cours SANT6213 *Analyse quantitative* au programme de maîtrise ès arts (psychologie) soit adoptée telle que proposée. »

ADOPTÉE

Un membre quitte la réunion à 14 h 15.

6. CONCOURS RÉGULIER DE SUBVENTION DE RECHERCHE : DIFFUSION DE LA RDCI À L'INTERNATIONAL

Le programme spécial d'aide à la diffusion n'offre pas la possibilité de présenter des dépenses d'activités de diffusion à l'international en raison de l'entente entre Patrimoine canadien et la province du Nouveau-Brunswick. Il est donc suggéré d'appliquer une exception au Concours régulier de subvention de recherche afin que les demandeurs puissent prévoir des dépenses pouvant atteindre 750 \$ dans leur demande de budget demande pour des frais de diffusion à l'international. Il est aussi suggéré de modifier le descriptif dudit concours afin de refléter cette dérogation. On s'interroge cependant sur l'harmonisation des dates d'admissibilité des dépenses entre le concours régulier de subvention (1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante) et celui du programme spécial d'aide à la diffusion (rétroactif entre le 1^{er} septembre et le 31 août). Le descriptif du concours et

le formulaire de demande seront modifiés afin de clairement définir l'aspect budgétaire du concours régulier de subvention et la partie qui sera utilisée pour fins de diffusion.

R-14 CFESR-191213

(Wyatt/Esfahani)

« Qu'une portion n'excédant pas 750 \$ des sommes allouées de chaque subvention au Concours régulier de subvention de recherche puisse être utilisée pour fins de diffusion à l'international selon la période d'admissibilité prescrite du programme spécial d'aide à la diffusion. »

ADOPTÉE

À la dernière réunion du Comité spécial sur les procédures d'évaluation des concours internes de financement et de crédits de dégrèvement, les membres ont discuté de l'arrimage du dossier de renseignements professionnels avec le *curriculum vitae* canadien (CVC) des grands conseils canadiens relativement à la période d'activités en recherche pour fins d'évaluation. Le comité propose de faire passer celle-ci de 5 à 6 ans.

R-15 CFESR-191213

(Robichaud/Wyatt)

« Que la durée des activités en recherche considérée pour fins d'évaluation du dossier de renseignements professionnels passe de 5 ans à 6 ans. »

ADOPTÉE

7. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 31.4 ET 32.5

Afin de mieux refléter le rôle de la Faculté des études supérieures et de la recherche dans la nomination de la directrice ou du directeur de thèse, un nouveau libellé est proposé pour les règlements 31.4 (2^e cycle) et 32.5 (3^e cycle) *Changement de direction de thèse*. Des membres s'inquiètent d'un déplacement du pouvoir décisionnel et du changement entraîné par ce nouveau libellé. Les modifications proposées seront soumises aux comités des études supérieures pour consultation.

Un membre quitte la réunion à 15 h 25.

8. PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 31.6 ET 32.8

En vue de l'harmonisation inter-cycles et d'une mise jour des règlements sur les normes de rédaction et du dépôt de la thèse, un nouveau libellé est proposé duquel la mention « mémoire » est retiré.

À ce jour, un seul programme d'études comporte un mémoire et ce programme devra se doter d'un règlement particulier. Comme il n'y a pas de décision prise par le Comité des programmes quant au régime d'inscription à mi-temps dans lequel le mémoire est retiré, il est difficile de prévoir s'il y aura une conservation de mécanisme. Quoiqu'aucune

communication officielle a été reçue, il semblerait que le Comité des programmes désire que le Conseil de la FESR explicite sa démarche d'abolir les règlements liés aux programmes avec mémoire.

Les règlements proposés prévoient également la conformité des thèses avec le *Guide de présentation d'une thèse* (Boudreau, 1999). Des questions se posent à savoir si ce document est toujours d'actualité et l'incompréhension face au fait que celui-ci ne soit pas distribué gratuitement puisqu'il est obligatoire. S'il y a une entente tacite sur la distribution de ce guide; celle-ci sera distribuée aux membres du Conseil dès qu'elle sera disponible à la FESR.

Trop d'incertitudes planent sur ces deux règlements; ce point est reporté à une prochaine réunion. Le doyen demande aux membres du Conseil de consulter leurs unités quant à l'abolition des règlements qui entourent le mémoire. Une consultation a déjà été effectuée lors de l'élaboration du règlement sur le mi-temps.

9. INFORMATION

9.1 JOURNÉES D'ÉVALUATION DES CONCOURS INTERNES

Il y a quelques difficultés à trouver des dates qui conviennent à tous les membres pour l'évaluation des demandes des concours internes. Le doyen LeBlanc demande expressément aux membres leur collaboration pour y participer. Le sondage précédemment expédié aux membres sera retourné à ceux-ci pour y répondre.

10. AUTRES : DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA FESR

Un sondage sera acheminé sous peu aux membres.

11. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, Gilles Robichaud propose la clôture de la réunion. La séance est levée à 16 h 35.

Préparé par M. Blanchard
Secrétaire de la réunion